

d'Ottawa, fut nommée sociologiste. Un comité consultatif technique fut constitué qui se réunit à Ottawa les 13 et 14 avril pour discuter les questions relatives à l'hygiène infantile et maternelle. L'assemblée était présidée par le Dr Couture, et un grand nombre de spécialistes, la plupart médecins et autres personnes intéressées à ce domaine du bien-être social, furent invités.

M. McCANN: En avril de cette année?

L'hon. M. POWER: Oui.

M. McCANN: Quand la nomination a-t-elle eu lieu?

L'hon. M. POWER: En octobre. L'assemblée qui eut lieu était celle du conseil consultatif, mais une certaine somme de travail était déjà accomplie. Le service prend part à une enquête sur la mortalité infantile et maternelle au Manitoba. Cette enquête est entreprise par les autorités sanitaires de cette province en collaboration avec la Fondation Rockefeller et avec l'aide du ministère fédéral. Madame Chassé, de notre personnel, est au Manitoba et c'est le Dr Margaret Parkes de notre service également qui a charge de l'enquête à la demande du gouvernement manitobain.

M. McCANN: Je vois ici une somme de \$5,000 affectée aux services professionnels et spéciaux. De quoi s'agit-il?

L'hon. M. POWER: Elle est destinée à des études comme celle entreprise au Manitoba.

M. McCANN: C'est en sus de l'organisation régulière?

L'hon. M. POWER: Oui.

M. BARBER: Toute la somme votée l'an dernier a-t-elle été dépensée?

L'hon. M. POWER: Non; sur le crédit de \$14,000, un montant de \$10,876.75 n'a pas été dépensé.

M. HEAPS: Tout en approuvant le crédit, je me demande jusqu'à quel point les initiatives des autorités fédérales chevauchent sur celles des provinces et des municipalités. Les autorités municipales accomplissent beaucoup de travail dans ce sens, et je voudrais savoir si le ministère fédéral s'occupe de coordonner les diverses initiatives provinciales dans ce domaine, ou s'il y ajoute tout simplement les siennes.

L'hon. M. POWER: En fait, nous efforçons de coordonner toutes les initiatives, mais en l'occurrence il a été décidé, à la demande des provinces, d'instituer à Ottawa un organisme central pour s'occuper des enfants et des mères; l'organisme central collige les renseignements de nature à assister les pro-

vinces dans leurs recherches et joue d'une façon générale le rôle d'une chambre des compensations. Récemment, le Manitoba entreprenait certaines initiatives, qu'il ne pouvait seul mener à bonne fin; nous avons pensé que cette province donnait une bonne idée de l'ensemble du Canada, et que pour obtenir les renseignements nécessaires sur la mortalité l'occasion paraissait excellente de collaborer avec cette partie du pays. La province prête le concours de certains de ses fonctionnaires, et le ministère fédéral fait de même. En conséquence de cette collaboration nous espérons pouvoir obtenir des renseignements précieux et que nous pourrions communiquer aux autres provinces.

(Le crédit est adopté.)

Epidémiologie, \$14,770.

L'hon. M. STIRLING: Voici l'un des cas où la nouvelle façon de préparer le budget des dépenses me laisse dans l'embarras. Le crédit comprend une somme votée mais non utilisée de \$4,000. Dans le crédit précédent le ministre a mentionné une somme non dépensée de près de \$10,000, et qui n'y apparaît pas. En fait, les sommes inutilisées n'apparaissent que rarement, et il semble qu'il arrive souvent que le montant n'ait pas été totalement dépensé.

L'hon. M. POWER: Je n'étais guère certain moi-même du sens de l'expression: crédit voté, non utilisé. Je pourrais en donner une explication, mais je préférerais connaître celle du ministre des Finances.

L'hon. M. DUNNING: C'est la première fois que le budget des dépenses est préparé de cette façon, et dans le calcul des détails d'un crédit global adopté l'an dernier pour une série de services comportant des comptes divers et qui cette fois sont inscrits séparément dans le budget des dépenses, est apparue la situation à laquelle l'honorable député vient de faire allusion. La chose ne se répétera pas, attendu que dorénavant les comparaisons porteront sur des postes susceptibles d'être mis en regard. Je puis dire à l'honorable député que la préparation du budget des dépenses sous cette forme a exigé six mois de travail et les détails ainsi disponibles, les honorables députés l'admettront, je pense, comportent une grande amélioration. Ainsi s'expliquent les différences comme celle-ci.

L'hon. M. STIRLING: Oui, je me suis exprimé autrement à ce sujet, car je pense réellement qu'une fois habitués nous y verrons une présentation plus logique des prévisions de dépenses. J'observe d'un bout à l'autre que les notes relatives aux fonds votés l'année précédente et qui n'ont pas été utilisés sont beaucoup moins nombreuses.